Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260217-2026_1_16-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_1_16

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Stéphanie SIMON, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Roméo AUNAY, Céline PETETIN, Franck WALLON et James TESSON.
Absentes et excusées :

- Jennifer NOU pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON
- Daphné HERMÈS pouvoir à Annick JAFFRES

Secrétaire de séance : Patrice DENIEL

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 18 février 2026

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Vote contre	Abstention
17	15	2	17	0	0

Objet :
PACTE FINISTERE 2030 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental via le dispositif PACTE 2030 volet 1 pour les travaux de végétalisation de la cour de l'école Lucien Kerlann et la sécurisation de l'aire de jeux de l'Arc-en-Ciel.
Le montant estimé des travaux s'élève à 30 000,00 € HT.

FINANCEURS	**Dépense HT subventionnable**	**Taux sollicité**	**Montant sollicité de la subvention**
Département	30 000,00 €	66,67 %	20 000,00 €
Autres financements publics			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant HT)		66,67 %	20 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (Autofinancement minimum de 20 %)		33,33 %	10 000,00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T)	30 000,00 €		30 000,00 €

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1 **: Approuve le projet présenté ainsi que le plan de financement associé ;**
Article 2 : **Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Patrice DENIEL.